

APPEL A PROJETS 2024
Engagements Quartiers 2030
QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS



Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2024

➤ Qu'est-ce que le contrat de ville ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales avec leurs partenaires institutionnels dans « **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** ».

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Afin de mener au mieux l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, un travail a été mené, en coconstruction avec les collectivités (Coutras et CALI) ainsi que tous les acteurs du territoire pour dessiner les contours de la nouvelle géographie prioritaire pour définir les priorités de ce nouveau contrat de ville.

Le nouveau contrat de ville, qui sera signé le 15 décembre 2023, intègre les orientations stratégiques suivantes en faveur des quartiers prioritaires pour la période 2024-2030 : **un territoire de plein emploi** (développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle), **un territoire attractif** (attractivité résidentielle, amélioration de l'habitat, réhabilitation, tranquillité), **mieux vivre dans son quartier** (éducation, santé, accès aux droits, mobilité) et **faire citoyenneté** (lutte contre les discriminations, égalité femme/homme, participation citoyenne, valeur de la République et laïcité).

Avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) comptabilise toujours un quartier prioritaire : le **Quartier du Centre de Coutras** qui s'étend principalement sur le centre-bourg et les abords de la gare SNCF et compte actuellement 1 400 habitants.

Le nouveau contrat de ville va être signé le 15 décembre 2023 par l'État, La Cali, la ville de Coutras et 17 partenaires institutionnels qui se sont ainsi engagés à mobiliser leurs moyens propres dits de « droit commun » envers le Quartier du Centre de Coutras.

➤ Qu'est-ce que le Conseil Citoyen ?

Le Conseil Citoyen de Coutras, signataire lui aussi du Contrat de Ville, a été reconnu par le Préfet de la Gironde le 20 avril 2015. Il est composé d'un collège d'habitants du quartier et d'un collège d'acteurs locaux et il contribue à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de Ville en se faisant le relais de la parole de l'expression citoyenne du quartier.

➤ Qu'est-ce que l'appel à projet Politique de la Ville ?

Cet appel à projets permet de bénéficier de crédits supplémentaires alloués par l'État (Préfecture de la Gironde), la CALI et la Ville de Coutras sur des actions bénéficiant spécifiquement aux habitants du quartier prioritaire et contribuant à la réalisation des objectifs des Engagements Quartiers 2030.

Chaque porteur de projet souhaitant intervenir sur le Quartier du Centre de Coutras doit prioritairement mobiliser les financements de droit commun des signataires du contrat de ville avant d'avoir recours à l'appel à projet Politique de la Ville.

Les référents Politique de la Ville peuvent accompagner le porteur de projet à identifier les dispositifs de financement de droit commun auprès de l'État, de la CAF, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Gironde, etc...

Le porteur de projet est également invité à solliciter les fondations qui peuvent être une aide complémentaire intéressante en fonction de leurs domaines d'intervention. Plus d'information sur www.fondations.org.

➤ **Quelles orientations économiques, urbaines et sociales pour le quartier ?**

Les projets présentés devront répondre à au moins une action ou un type d'actions parmi les 4 grandes orientations :

UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI (orientations : emploi, insertion professionnelle, formation, entrepreneuriat)		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS ou type d' ACTIONS A CONDUIRE
Renforcer la coordination locale des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du monde de l'entreprise sur le quartier	Mieux coordonner les multiples ressources Mieux mobiliser les outils de droit commun	Créer une animation locale de l'emploi et de l'insertion
		Etablir une charte PAQTE
		Créer et conduire de nouveaux événements
		Poursuivre le projet de Maison de l'Entreprise et de l'Emploi
		Informers les entreprises des avantages et bénéfices qu'elles peuvent avoir en s'installant sur le quartier
	Accompagner le club des entreprises à se structurer	Favoriser les stages de 3ème en s'appuyant sur les plateformes existantes
Faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi	Permettre l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés souffrant de multiples freins	Initier des actions spécifiques sur les freins multiples identifiés
		Augmenter les capacités d'accueils de la SIAE Isle et Dronne
		Multiplier les chantiers éducatifs et d'insertion sur les métiers en tension
	Faciliter l'accompagnement des parcours en améliorant la coordination entre les acteurs du territoire pour mieux insérer des publics	Orientation, parrainage et stage d'immersion pour les élèves de collèges et lycées Développer les actions d'accompagnement à l'emploi des personnes souffrant de problématiques de santé
Développer une offre de formation adaptée sur le territoire	Créer des circuits de formation, alternants, adaptés, relocalisés sur le territoire afin de permettre de parcours de formation plus harmonieux	Renforcer l'antenne de l'E2C par une meilleure coordination et cap- tation au regard des besoins locaux
		Créer une offre de formation délocalisée en lien avec la région Nouvelle-Aquitaine
	Créer des filières de formations locales permettant de répondre aux besoins d'embauche sur les métiers en tensions du territoire	Installer une antenne de formation sur la santé Remobiliser les acteurs sur la découverte des métiers dans les éta- blissements scolaires

Favoriser l'entrepreneuriat sur le quartier	Accompagner les porteurs de projets et les orienter vers les dispositifs de droit commun	<p>Informers les acteurs de proximité sur le réseau d'accompagnement à la création d'activité en vue d'orienter leur participant vers les dispositifs d'amorçage existants sur le Libournais</p> <p>Définir un acteur référent localement pour tout porteur de projet du quartier qui veillera à l'entrée de ce dernier dans un dispositif d'accompagnement et fera le suivi du projet</p>
---	--	--

UN TERRITOIRE ATTRACTIF (orientations : habitat, réhabilitation, ordre public, attractivité)

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS ou type d'ACTIONS A CONDUIRE
Accompagner l'amélioration de l'habitat en transition	Adapter le logement social ancien aux situations de handicap ou de perte de mobilité	Mener un travail sur la construction de logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la commune
	Lutter contre l'habitat indigne	Organiser un café-logement avec de l'information sur les droits et devoirs du locataire et du propriétaire dans le cadre d'un bail
	Prendre en compte les enjeux écologiques	Faire des logements adaptés pour les habitants en perte d'autonomie
	Organiser une solidarité territoriale à l'échelle de la CALI pour répondre aux besoins des populations vulnérables	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics, des logements et des équipements sportifs
Poursuivre la réhabilitation et la restructuration urbaine du quartier en transition	Rénover / remobiliser la ressource foncière dégradée	Former les agents en contact avec les publics sur les questions de l'habitat et du logement
	Accompagner les publics victimes de mal logement	<p>Alerter les professionnels sur les immeubles ciblés par le mal logement</p> <p>Rénover le foncier bâti fragilisé</p>
	Engager la réhabilitation des friches urbaines	Acquérir et réhabiliter les friches urbaines de la commune
	Améliorer la transition énergétique	Reconstituer un parc de logements d'urgence
Garantir l'ordre public	Établir une veille partenariale de la tranquillité publique	Mener des actions de rondes coordonnées avec la gendarmerie nationale et la police municipale
	Prévenir les troubles à l'ordre sur l'espace public	Travailler autour du rappel à la loi auprès du public jeune en lien avec les établissements scolaires et la commune
	Lutter contre la dégradation de l'espace public	Renforcer le dispositif de vidéo surveillance
	Lutter contre les violences intrafamiliales	<p>Poursuivre la prévention contre les violences intrafamiliales auprès du grand public et des acteurs socio-éducatifs</p> <p>Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales</p>

		Former les acteurs de territoire sur la question des violences intra-familiales
	Promouvoir l'éducation à la protection de l'environnement	Poursuivre les actions de sensibilisation à l'environnement
Redonner au quartier en transition une certaine attractivité résidentielle	Travailler l'image de la collectivité	Mettre en place une opération de marketing territoriale
	Assurer une capacité d'accueil suffisante des habitants actuels et futurs dans les services	Veiller au bon fonctionnement urbain du quartier
	Aménager et animer l'espace public	Poursuivre l'aménagement de l'espace public dans le quartier

MIEUX VIVRE DANS SON QUARTIER (orientations : éducation, santé, accès aux droits, mobilité)

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS ou type d'ACTIONS A CONDUIRE
Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire	Renforcer la socialisation éducative dès 2 ans	Développer l'accueil des enfants de deux ans en milieu scolaire
	Intensifier le développement d'actions d'accompagnement précoce des enfants et des familles sur la santé	Développer les accompagnements individualisés et collectifs en direction des publics les plus fragiles
	Prévenir les ruptures éducatives de territoire	Proposer des lieux calmes pour le travail scolaire hors établissement
	Lutter contre le décrochage scolaire	Développer l'aller vers pour les activités de socialisation péri scolaires
	Lutter contre l'absentéisme	Coordonner les acteurs locaux sur la question du parcours des jeunes sur le quartier
	Travailler le parcours de l'enfant et du jeune de 0 à 25 ans	Mettre en place des actions de développement des compétences psychosociales afin de développer la capacité des enfants de faire des choix raisonnés
	Englober la parentalité dans le projet éducatif	Mettre en place des actions d'orientation, de parrainage afin de formaliser les projets professionnels des jeunes
	Renforcer les liens et maintenir l'investissement des parents dans l'éducation	Améliorer le captage des parents et renforcer le réseau parentalité du quartier
	Sensibiliser et former un maximum de personnes sur la problématique du harcèlement scolaire	Prévoir une offre adaptée en matière de sport, de loisir et de culture
	Sensibiliser les parents aux risques des réseaux sociaux	Mettre en place un groupe de travail sur la problématique du harcèlement scolaire Mettre en place de la sensibilisation ou des formations à destination des personnes travaillant au contact du public jeune

Renforcer l'accès aux soins et la prévention à la santé	Renforcer l'accès aux soins des habitants du quartier	Développer à destination des professionnels du quartier prioritaire des formations Premiers Secours en santé mentale
	Faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier	Consolider et renforcer l'offre de soins existante
	Accompagner les politiques de prévention à la santé	Développer un plan santé adolescents
	Porter un projet de soin à l'échelle du territoire et consolider l'offre existante	Développer les actions préventives en termes de santé bien-être
	Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux services de santé de proximité	
	Renforcer les moyens de l'urgence médico-sociale	Développer la Télémédecine et téléexpertise
	Développer des actions en direction des publics prioritaires	
Améliorer l'accès au droit	Développer la lutte contre le non recours en recherchant les personnes qui ne font pas valoir leurs droits	Développer le « aller vers » pour lutter contre le non recours aux droits et prévenir la désaffiliation sociale
	Lutter contre la fracture numérique	Créer des lieux de compétences intergénérationnelles
	Former les personnes à l'accueil des structures sur le repérage du non recours	Favoriser l'accompagnement des habitants dans le quartier en formant des médiateurs ou des professionnels-ressources sur le terrain
	Développer l'apprentissage de la langue française	Pratiquer une tarification favorable aux habitants de la commune et du quartier pour l'accès aux services culturels et sportifs municipaux
		Sensibiliser et former à la prise de rdv médicaux sur téléphone et créer des espaces confidentiels pour permettre la tenue de ces rdv
Promouvoir la mobilité sur le territoire	Accroître l'utilisation des transports en commun disponibles depuis le quartier prioritaire	Informé sur les transports en commun par des actions « aller-vers »
	Lever les freins psychologiques	Solliciter auprès de la SNCF une augmentation du nombre de passages journaliers par TER en direction de Libourne et Bordeaux
		Multiplier les actions de « randonnées urbaines » intramuros
FAIRE CITOYENNETÉ (orientations : conseil citoyen, lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, valeurs de la République et laïcité)		
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS ou type d'ACTIONS A CONDUIRE

Maintenir le conseil citoyen dans la gouvernance	Mobiliser les habitants sur la participation aux actions et aux décisions concernant leur cadre de vie et tous les projets relatifs à leur quartier	Définir avec clarté les missions des conseils citoyens et garantir la capacité d'échange et d'informer
		Accompagner le renouveau du Conseil Citoyen de Coutras en suscitant l'engagement des jeunes
	Consulter les habitants et les acteurs du quartier en tant qu'expert d'usage sur des projets du quartier afin que les solutions soient le plus adaptées possibles aux problématiques soulevées	Faire participer le conseil citoyen aux instances collégiales sur le département
		Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives
Lutter contre toutes les formes de discriminations	Sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et privés aux discriminations	Prévenir en intervenant en milieu scolaire sur la compréhension des discriminations
		Former à la lutte contre les discriminations les professionnels
		Développer les actions sur les représentations négatives des quartiers et de leurs habitants
Veiller à l'égalité femmes/hommes	Lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes	Développer la culture de l'égalité femmes/hommes dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires
	Lutter contre les stéréotypes de sexe dans tous les domaines	Accompagner les femmes vers l'émancipation en favorisant leur intégration
	Promouvoir une culture de l'égalité pour avoir une action transformatrice sur les rapports sociaux	Former les acteurs de la sécurité et les institutionnels
	Promouvoir l'égalité femmes/hommes à travers de la communication positive	Mieux accueillir et accompagner les victimes de violences intrafamiliales
Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité	Mener des ateliers de la laïcité à l'école	Maintenir et renforcer une offre de formation pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires sur le territoire
	Créer des événements dans les établissements scolaires	Créer un réseau de référents laïcité sur le territoire
		Effectuer une veille active des questions de laïcité sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des événements

➤ Des priorités données pour l'appel à projets 2024 par l'État, la Cali, la Ville de Coutras et le Conseil Citoyen

Une attention particulière sera donnée aux projets favorisant :

- la levée des freins au développement économique, à l'emploi et à l'insertion
- l'éducation, la santé, l'accès aux droits et la mobilité
- l'attractivité du territoire : amélioration de l'habitat, la réhabilitation, la tranquillité publique
- la citoyenneté : lutte contre les discriminations, égalité femme/homme, promotion des valeurs de la République et laïcité

Les conventions pluriannuelles d'objectifs seront de nouveau possibles et même encouragées notamment pour ce qui concerne les associations

➤ Focus sur les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

La circulaire du 31 août 2023 incite à la multiplication des conventions pluriannuelles d'objectifs dès 2024 (objectif : 50 % de CPO en 2025).

Les CPO ont pour objectif de donner l'assurance aux associations d'un financement pérenne sur trois ans quand bien même les montants des années N+1 et N+2 sont prévisionnels.

Une CPO ne peut être établie que si :

- les projets portés par les structures s'inscrivent dans la durée
- la structure est connue pour la qualité de ses interventions
- la santé financière de l'organisme est satisfaisante

EN PRATIQUE :

- le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier de demande avec 3 budgets (années N, N+1 et N+2)
- une convention en année N est signée entre l'État et la structure, puis deux avenants en N+1 et N+2
- un bilan est à saisir chaque année

Toute nouvelle demande de CPO devra être travaillée en amont avec les référents politique de la ville

➤ Des orientations complémentaires

→ Pour les jeunes

L'appel à projets « **Ville, Vie, Vacances** » permet de proposer des actions visant à offrir aux jeunes des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans, un égal accès aux loisirs éducatifs, à la culture, au sport et aux vacances pendant les périodes de vacances scolaires.

Priorités d'actions :

- les projets éducatifs favorisant l'ouverture des jeunes au monde extérieur, l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté
- les séjours préparés en amont par les jeunes ou s'inscrivant dans une logique de contribution-rétribution
- les chantiers éducatifs et les projets permettant une première approche du monde du travail
- les projets pédagogiques favorisant le respect mutuel entre les filles et les garçons

Les points suivants seront particulièrement examinés lors de l'instruction des projets :

- la mixité fille/garçon dans les activités proposées
- la qualification et la mixité de l'encadrement
- l'articulation avec les dispositifs éducatifs existants visant les jeunes les plus en difficulté (projets de réussite éducative, École ouverte, ...)
- l'ouverture des structures pendant la période des vacances estivales (et notamment le mois d'août)

→ Pour les vacances estivales

La pérennisation du dispositif « **quartiers d'été** » va permettre de dynamiser les quartiers durant la période estivale. Ce dispositif comporte six volets essentiels : éducatif, culturel, sportif, associatif, emploi et formation, renforcement des services publics.

L'objectif de ce dispositif est de proposer des activités et des dispositifs pendant les congés estivaux avec une attention particulière portée aux jeunes.

Le dispositif "quartier d'été" est destiné à l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est également prioritairement destiné aux actions qui se dérouleront sur les mois de juillet et août (avec possibilité, de manière exceptionnelle, de l'étendre aux mois de juin et septembre).

Les deux grandes orientations du dispositif sont les suivantes :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social

Vos projets devront également respecter trois priorités transversales :

- rencontres inter-quartiers
- activités de jour mais aussi en soirées et weekends
- activités mixtes, intergénérationnelles et dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

➤ **Comment déposer une demande de financement ?**

*** Prise de contact avec les référents Politique de la Ville de l'État, La Cali et la ville de Coutras**

Pour tout nouvel opérateur ou nouveau projet, il est nécessaire de prendre contact avec les référents Politique de la Ville avant tout dépôt de demande de subvention afin d'échanger sur le projet, de vérifier son éligibilité. Le porteur de projet peut prendre rendez-vous en adressant un courriel commun à l'attention des 3 référents (coordonnées en page 9).

Pour une reconduction de projet, il est conseillé d'adresser un mail commun à l'attention des 3 référents Politique de la Ville (coordonnées page 9) **pour informer de votre intention de reconduction**. Un rendez-vous pourra être proposé afin de présenter le bilan de l'action et d'échanger sur les modalités de sa reconduction.

*** Dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'État, la Cali et la Ville de Coutras avant le 31 janvier 2024**

Un dossier unique doit être déposé sur « Dauphin » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il est demandé aux porteurs de projets de :

- ne pas attendre la date limite pour saisir sa demande (risque de problème technique liée à l'affluence sur le portail)
- d'informer par mail les référents Politique de la Ville du dépôt de dossier sur le portail « Dauphin » (afin de parer à toute erreur d'aiguillage)

Lors de la saisie le porteur de projet doit

- commencer l'intitulé de son projet par : « CV COUTRAS » (contrat de ville), « VVV COUTRAS »(ville, vie, vacances) ou « QE COUTRAS » (quartiers d'été) selon l'orientation principale de l'action

Pour solliciter une subvention, saisissez dans le budget prévisionnel à la partie « 74 – Subventions d'exploitations » :

- pour l'État : dans l'onglet État, saisissez « 33 - ETAT - POLITIQUE - VILLE »
- pour la CALI : dans l'onglet Communauté de communes ou d'agglomération, saisissez « 33 – CA du LBOURNAIS »
- pour Coutras : dans l'onglet Communes, saisissez « COUTRAS (33230) »

Vous pouvez également indiquer que vous sollicitez une subvention auprès d'une autre structure (département, région, autre administration de l'État...)

*** Aide à la saisie**

- Cellule d'accompagnement de l'ANCT (coordonnées page13)

- Fiche d'aide à la saisie (voir annexe 1)
- Guide des usagers

➤ **Comment est instruite votre demande?**

À la clôture de l'appel à projet, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État, de La Cali et de la ville de Coutras qui étudient leur financement au regard des **critères suivants** :

- les bénéficiaires du projet sont les habitants du quartier prioritaire,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femme/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, etc.),
- les modalités de mobilisation des habitants et de leur participation dès la construction du projet,
- au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte,
- le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement,
- les partenaires locaux sont impliqués dans la planification et l'exécution de l'action,
- le budget de l'action est cohérent (répartition de la subvention demandée entre l'État et/ou La Cali et/ou la Ville de Coutras, fléchage de co-financements).

ATTENTION : le service État Politique Ville n'accordera pas de subvention en l'absence de co-financement

Le porteur de projet doit veiller à compléter de manière détaillée le projet afin que ces critères puissent être appréciés.

L'avis sera rendu entre avril et mai 2024. Les actions sont financées **pour l'année civile et doivent donc être terminées au 31 décembre 2024**. Les actions se déroulant sur la période scolaire sont acceptées mais doivent rester une exception. La mise en œuvre des actions doit tenir compte de ce calendrier.

RAPPEL : le bilan des actions 2023 est à compléter dans Dauphin avant le 30 juin 2024. Les subventions 2024 seront versées sous condition que le bilan soit renseigné dans Dauphin et que son examen ne comporte pas de difficulté.

➤ **Quel suivi et évaluation du projet ?**

Le suivi des projets sera assuré par les référents Politique de la Ville qui faciliteront la mise en œuvre des actions et veilleront à leur bonne réalisation en lien avec les acteurs locaux.

L'évaluation du projet est obligatoire. Le bilan sera à déposer sur le portail Dauphin au plus tard le 30 juin 2025

➤ **Les coordonnées des référents Politique de la Ville**

Préfecture de la Gironde		Communauté d'agglomération du Libournais	Ville de Coutras
Gaëlle LABAYE Adjointe au chef de bureau Politique de la ville	Clément MAES Délégué de la Préfète	Bruno ROY Chargé de mission politiques de cohésion sociale	Patricia BERNIARD Responsable politique de la ville
gaelle.labaye@gironde.gouv.fr	clement.maes@gironde.gouv.fr	broy@lacali.fr	patricia-berniard@mairie-coutras.fr
05.56.90.62.82	07.88.42.20.86	05.24.24.21.63	05.57.41.11.13

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PLATEFORME DAUPHIN

09 70 81 86 94

ANNEXE

Vous êtes invités à déposer dans le portail DAUPHIN une seule demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers les co-pilotes du contrat de ville (État, Coutras, CALI).

ATTENTION : si vous sollicitez une subvention de droit commun (Conseil départemental, Conseil régional, CAF...), veuillez vous référer aux différents appels à projets de ces structures car les modalités de candidatures ainsi que les dates sont distinctes et ne sont pas traitées via la plateforme Dauphin.

Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur :

<https://acteurs.lagrandeequipe.fr/ng/app/filebank/849/documents/67083>

Pour éviter les erreurs, **nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.**

BUDGET PREVISIONNEL (Plan de financement) : Il doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

Dans la partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », vous pourrez solliciter les services en charge de la Politique de la Ville (cf exemple ci-dessous):

→ **De l'ETAT :**

- **Etat – Préfet de département**

- taper **33**

- puis sélectionner dans le menu déroulant : **33-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

- **Etat – Préfet de région**

- taper : **NOUVELLE-AQUITAINE**

- puis sélectionner dans le menu déroulant : **NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE**

→ **De la VILLE :**

- taper **COUTRAS** ou le code postal **33230**

- puis sélectionner dans le menu déroulant : **COUTRAS (33230)**

→ **De la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

- taper **33** ou **COUTRAS**

- puis sélectionner dans le menu déroulant : **33-COMMUNAUTE-D'AGGLOMERATION-DU-LIBOURNAIS**

DATE DE RÉALISATION DU PROJET : d'un point de vue budgétaire, fonctionnement en année civile. Le budget est délégué pour l'année 2024 aussi, tout projet débutant avant le 1^{er} janvier 2024 est irrecevable.

- début de réalisation du projet en 2023 : IMPOSSIBLE → cela entraîne un blocage technique qui oblige le service politique de la ville de la préfecture à vous envoyer une demande de modification
- réalisation du projet en 2024 : À PRIVILÉGIER → conforme au fonctionnement budgétaire en année civile
- début de réalisation du projet en 2024 et fin en 2025 : POSSIBLE → cas des projets qui se déroulent sur une année scolaire (doit rester une exception)

TERRITOIRE : pour le territoire de réalisation de l'action, ne pas se contenter de sélectionner Coutras, merci de préciser le quartier prioritaire et ce même s'il n'y en a qu'un seul à Coutras (cf exemple ci-dessous)

Sexe : MIXTE

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

COUTRAS

Quartier Du centre